

Aménagement de la place de la Fontaine à Ychippe

Fiche n° 1.2
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

La Figure 1 montre que la place de la Fontaine (Ychippe) est bordée par la rue de Mivau au sud, et par des terrains privés et une exploitation de bois au nord. Deux arrêts de bus se situent à proximité et permettent d'emprunter la ligne 43/2 vers Ciney ou vers Mont-Gauthier. Le hameau est également équipé d'une boîte aux lettres Bpost. L'église et le cimetière se situent à 100m du site. Le hameau est constitué de maisons privées et d'infrastructures agricoles. Un fournisseur de containers est renseigné dans la rue de la Digue. Aucun autre commerce ne se situe à proximité directe de la place. Une fontaine d'eau potable a récemment (2022) été installée dans le sud de la rue d'Ychippe, à 3 minutes à pied de la place de la Fontaine.

A noter que les prairies situées au nord de la future place pourraient prochainement accueillir un projet de lotissement.

Le projet se situe en amont d'un cours d'eau non classé (Figure 2). Un aléa faible d'inondation par ruissellement est renseigné dans son périmètre, et un aléa par débordement est renseigné de part et d'autre du cours d'eau. Le PASH indique également le passage d'un égout gravitaire au sein du projet. Par ailleurs, la Carte du dépôt de Guerre (1865-1880) indique la présence d'un point d'eau au niveau de la place de la Fontaine (Figure 3). Cet espace est donc fortement lié à l'élément eau. Sa gestion sera un élément clé du projet.

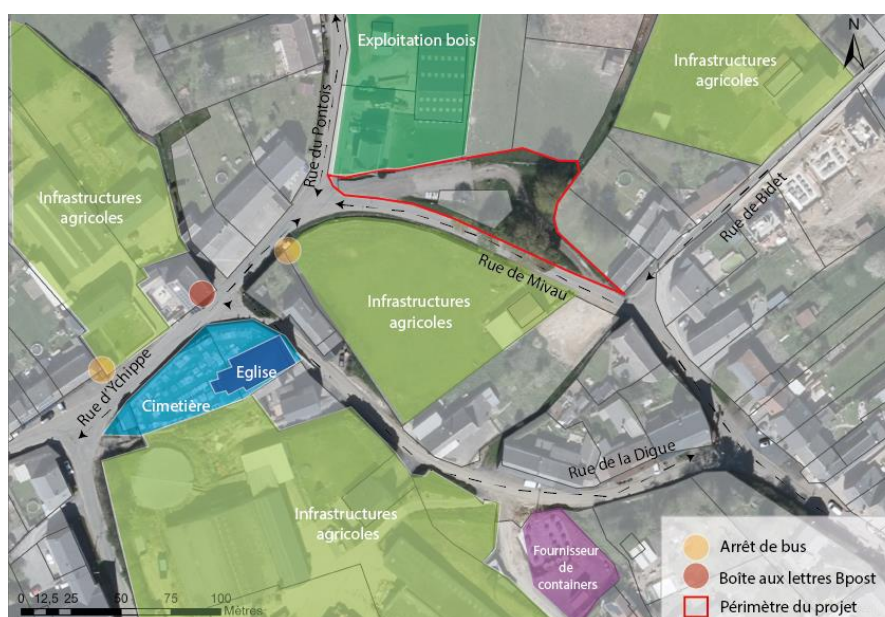


Figure 1 : Situation existante autour du projet
(Fond de plan : orthophoto 2022 - Source : SPW - Carto : DR(EA)²M, 2023)

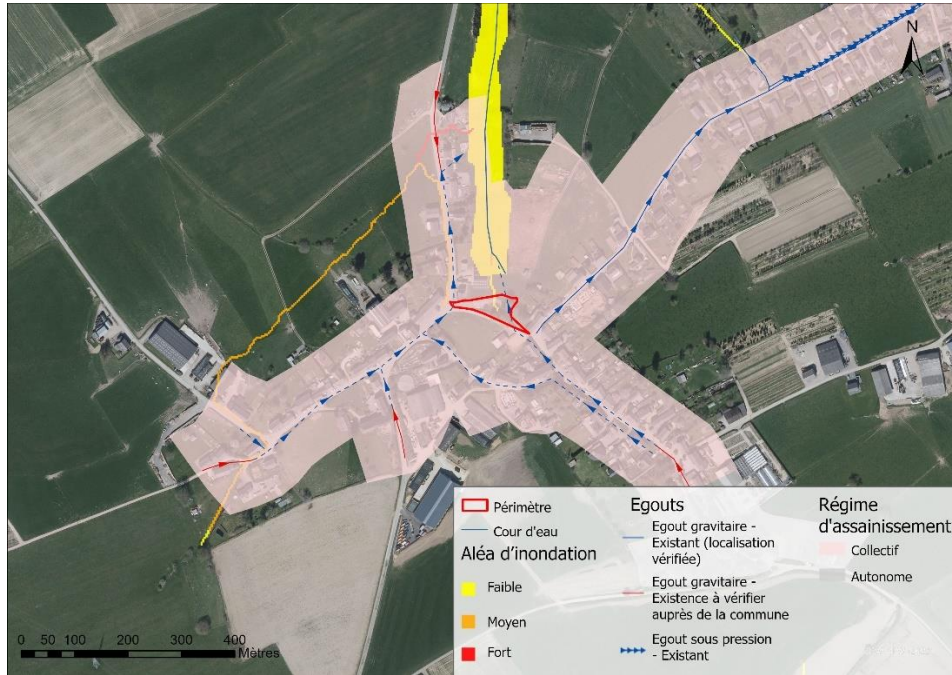


Figure 2 : Etat actuel de la gestion de l'eau dans et autour du projet
(Fond de plan : orthophoto 2022 - Source : SPW - Carto : DR(EA)²M, 2023)

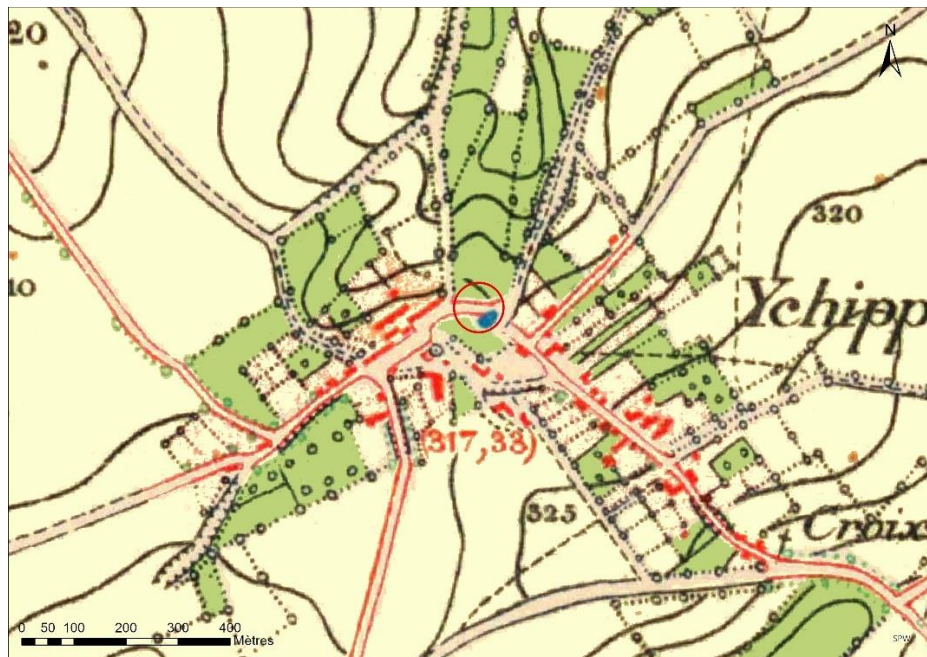


Figure 3 : Etat historique de la place de la Fontaine (entourée en rouge)
(Source : Carte du dépôt de Guerre, 1865-1880)

La place de la Fontaine (Ychippe) est actuellement isolée du reste du hameau par la présence d'arbres et par un dénivelé abrupt sur sa limite sud (Figure 4). Elle reste toutefois reliée à la rue de Mivau par le chemin qui la traverse d'est en ouest. L'espace est partiellement minéralisé. Le côté ouest est équipé d'une bulle à verre enterrée et est souvent occupé par du matériel agricole. Le côté est est composé d'arbres et d'une pelouse coupée en deux par un chemin en graviers. Deux bancs publics sont déjà présents sur le site, ainsi qu'une prise d'eau non inventoriée par le SPW, mais utilisée par les agriculteurs. A ceci s'ajoutent trois éléments surélevés en pierre (voir annexe 3). Les photos indiquent également la présence

d'une rigole dans la partie est du site et d'un panneau de signalisation C1 « Sens interdit pour tout conducteur ».

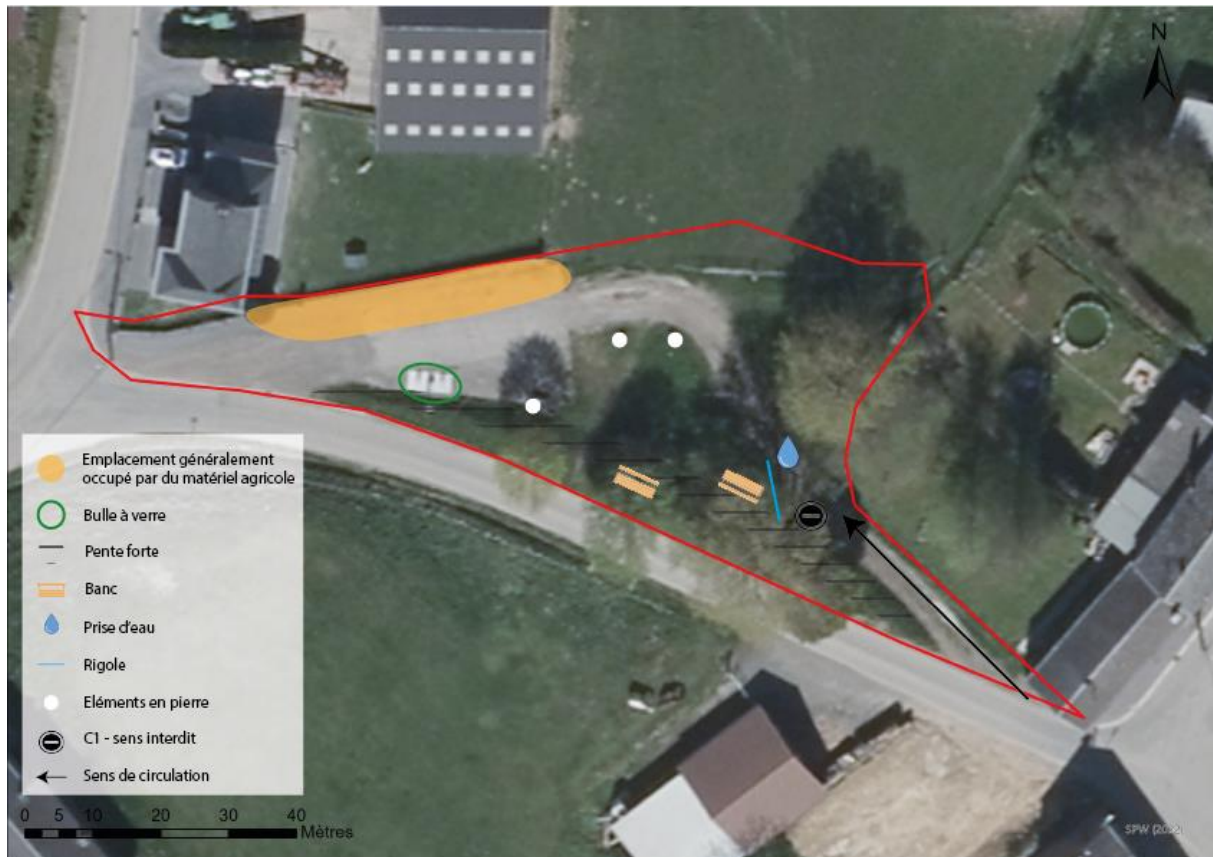


Figure 4 : Composition actuelle de la place de la Fontaine
(Fond de plan : orthophoto 2022 - Carto : DR(EA)²M, 2023)

Description des aménagements proposés

L'objectif de ce projet est de transformer cet espace en un lieu de rencontres et de convivialité pour les habitants d'Ychippe et les visiteurs, en intégrant divers équipements publics tels qu'une plaine de jeux, un espace pique-nique et une aire de repos. Le projet sera conçu de manière à s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain existant, tout en prenant en considération les contraintes du terrain, notamment le relief et la gestion de l'eau, et en limitant l'imperméabilisation du site.

Le projet mettra également l'accent sur les échanges intergénérationnels en aménageant des espaces propices aux rencontres et aux interactions entre les enfants, les adultes et les personnes âgées.

À la suite de l'approbation du Collège communal, ce lieu sera officiellement baptisé "Place d'Ychippe", symbolisant ainsi sa transformation en un espace public accueillant et dynamique pour la communauté locale.

Mise en valeur générale de l'espace

L'aménagement de la nouvelle place d'Ychippe prendra en compte les contraintes de terrain telles que le relief et l'hydrographie. Le projet final s'intégrera harmonieusement dans le tissu urbain existant.

Nous profitons de la composition actuelle du site pour réaliser une place multifonctionnelle. La partie ouest restera minéralisée. Elle accueillera les équipements publics nécessaires pour instaurer un espace convivial. Ces équipements pourront être déplacés en cas d'événements de plus grande ampleur tels que des brocantes ou des fêtes de village.

À l'est, le chemin en graviers sera restauré pour permettre un accès facile à la place pour les piétons et les cyclistes, en incluant également des adaptations pour les personnes à mobilité réduite. La zone nord du site, dotée de végétation existante, sera préservée voire amplifiée pour créer un espace de détente équipé de sièges.

L'extrême sud du périmètre restera tel quel. Des bancs pourront y être ajoutés afin de valoriser la vue panoramique sur le village d'Ychippe et son église. Le dénivelé au sud du périmètre sera exploité pour aménager des bancs en surplomb, bordant l'aire de jeux.

Cette approche tire parti des contraintes du site pour créer un espace polyvalent et sécurisé à l'écart de la route. Conformément aux souhaits des habitants, l'accent ne sera pas mis sur la minéralisation excessive de l'espace, préservant ainsi son caractère. La prise d'eau située à l'est devra toutefois être régularisée ou déplacée.

Espace sécurisé et mobilité douce

Le périmètre sera principalement dédié aux piétons, avec une accessibilité prévue pour les déplacements doux. Un abris vélos sera également mis à disposition.

Il est fondamental de garantir un accès aisé à tous les espaces communs. C'est pourquoi toute la place sera conçue pour être aisément accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)¹. Pour ce faire, les inclinaisons suivantes ne seront pas dépassées :

- 5% sur 10 m maximum,
- 7% sur 5 m maximum,
- 8% sur 2 m maximum,
- 12% sur 0,5 m maximum,
- 30% sur 0,30 m maximum².

¹ « Une personne à mobilité réduite est toute personne gênée dans ses mouvements et ses déplacements de manière provisoire ou permanente, que ce soit en raison de sa taille, son état (maladie, surpoids...), son âge, son handicap permanent ou temporaire, les objets ou personnes qu'elle transporte, les appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. » HandiNorme, 2018, *Qu'est-ce qu'une PMR ?*

² SPW, 2019, *Fiche Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (détaillée)*.

Il faudra veiller à ce que le chemin d'accès respecte les limites prescrites.

Quelques places de stationnement pourront être situées à l'extrémité ouest du site afin de permettre de s'y garer pour profiter de la place ou pour décharger des vidanges dans les bulles à verre.

L'accès au cœur de la place sera réservé aux piétons et à la mobilité douce. Les véhicules agricoles pourront tout de même y accéder pour aller pomper de l'eau. Afin d'empêcher l'accès aux automobilistes mais de permettre tout de même l'accès aux véhicules agricoles, il est proposé d'installer des « écluses à tracteurs » aux deux entrées de la place. Il s'agit de dispositifs recommandés par le SPW pour les entrées de chemins agricoles (type F99C).



Figure 5 : Écluse à tracteur dissuasive pour les voitures
(Source : <https://securotheque.wallonie.be/>, consulté en décembre 2023).

Afin de sécuriser au mieux ce nouvel espace, le stationnement de machines agricoles ne sera plus possible. En effet, les manœuvres de tels engins ne sont pas compatibles avec la création d'un espace convivial intergénérationnel. Cependant, l'accès à l'eau pour ces derniers sera toujours possible.

L'aire de jeux sera aménagée conformément aux réglementations en vigueur, notamment le Code de droit économique relatif à la sécurité des produits et des services, l'arrêté du 28 mars 2001 relatif à la sécurité des équipements d'aires de jeux et l'arrêté royal du 28 mars 2001 relatif à l'exploitation des aires de jeux³. A titre d'information, le Manuel Sécurité des aires de jeux (2012) explique et précise les arrêtés royaux susmentionnés. Il décrit également les caractéristiques d'une bonne aire de jeux, répond aux questions fréquemment posées et propose des check-lists.

Chaque équipement d'aire de jeux se définit comme « un produit destiné à l'amusement ou à la détente, conçu pour ou manifestement destiné à être utilisé par des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de dix-huit ans, où intervient exclusivement la pesanteur ou la force physique de l'être humain, et destiné à un usage collectif sur une aire de jeux temporaire

³ SPF Economie, Sécurité des aires de jeux et des équipements d'aires de jeux, dernière mise à jour : 24 avril 2023.

ou permanente »⁴. Sont donc des équipements d'aires de jeux : balançoires, toboggans, bacs à sable, jeux à oscillation par ressort, planches à bascule, tourniquets, etc.

L'implantation choisie pour l'aire de jeux doit idéalement répondre aux critères suivants :

- La proximité par rapport au centre du village : en effet, il est inutile d'imposer aux jeunes et moins jeunes de parcourir à pied une grande distance pouvant, qui plus est, s'avérer dangereuse pour atteindre l'aire de jeux. L'espace doit de plus se trouver à la vue de tout un chacun afin d'avoir un contrôle social ;
- La disponibilité foncière : idéalement, la zone choisie devrait appartenir à la Commune ;
- La zone devrait se trouver dans un lieu relativement sécurisé par rapport à la circulation routière ;
- La localisation doit idéalement être éclairée de manière adaptée ou cet éclairage doit être prévu dans le projet ;
- La zone ne devrait pas se trouver à proximité d'un plan d'eau ou d'une rivière afin d'éviter les accidents pour les plus jeunes.

Située à une centaine de mètres de l'église, la place de la Fontaine (propriété communale) est idéale pour l'installation d'une aire de jeux. Le dénivelé existant au sud du périmètre et la végétation qui s'y trouve isolent la zone de la circulation routière. La zone ne comprend pas de rivière ou de plan d'eau. Elle est cependant traversée par une rigole dont le tracé sera prolongé jusqu'à la fontaine présente dans l'espace engazonné. L'espace n'est actuellement pas pourvu d'éclairage.

Espace de convivialité intergénérationnel

Soutenus par les idées des habitants d'Ychippe, nous proposons plusieurs éléments d'usage public qui créeront une atmosphère conviviale et accueillante, tant pour les plus jeunes que pour les aînés.

Espace pique-nique

Un espace pique-nique sera installé à l'ouest de la plaine de jeux, sur l'espace minéralisé. Il sera composé de bancs et de tables. Des poubelles de tri seront également mises à disposition, à côté des bulles à verre. Ces équipements seront modulables, ce qui permettra aux habitants de s'approprier entièrement la place. Cet espace pourra également accueillir les fêtes de villages et autres événements.

Espace détente

L'espace herbacé au nord du projet pourra être étendu pour devenir un espace de détente vert, accessible au public. Les arbres existants seront préservés et entretenus de sorte à offrir une zone ombragée. L'aménagement de cet espace pourrait inclure l'installation d'équipements publics tels que des bancs, des chaises ou même des hamacs, afin d'offrir aux passants un endroit confortable pour se détendre.

⁴ Arrêté royal du 28 mars 2001 relatif à l'exploitation des aires de jeux.



Figure 6 : ZANO, Hamac urbain Wave 02.916 (Source : zano.fr, consulté en août 2023).

Aire de jeux

L'aire de jeux sera bordée au sud par une grande marche, encastrée dans la pente naturelle du site. A la manière d'un amphithéâtre à ciel ouvert, cette marche fera office de siège pour les accompagnateurs. L'aire de jeux sera séparée de la route par cette marche, par la pente naturelle du sud du périmètre, et par la végétation dense déjà présente actuellement à l'extrême sud.



Figure 7 : Valpré, Amphithéâtre extérieur (Source : valpre.fr, consulté en août 2023).

Le revêtement du sol de l'aire de jeux doit être choisi avec précaution. Il doit être souple, anti-dérapant et assez épais pour amortir les chutes et les glissades. Deux types de revêtement existent : naturel et synthétique. Afin de convenir au mieux au caractère bucolique du village, nous préconisons un revêtement naturel (gazon, copeaux de bois, sable ou graviers de 2 à 8 mm). L'espace réservé à l'aire de jeux est déjà couvert de gazon. Le sol pourrait donc rester tel quel pour accueillir les modules de jeux. A noter toutefois que les revêtements naturels demandent souvent un entretien plus fréquent.

Pour une bonne intégration de l'aire de jeu dans son environnement rural, certains matériaux comme le bois peuvent être privilégiés. La Figure donne quelques inspirations.



Figure 8 : Aire de jeux avec modules en bois

L'histoire de la place d'Ychippe est intimement liée à l'eau. Actuellement connue sous le nom de place de la Fontaine, elle abritait un point d'eau au XIX^e siècle. Elle est aujourd'hui traversée par une rigole qui alimente le cours d'eau en contrebas. Dès lors, il peut être intéressant de mettre cet élément en valeur. Une partie de la plaine pourrait être dédiée à des jeux d'eau adaptés à l'éveil des plus jeunes. Il pourrait s'agir de mécanismes à activer pour faire fonctionner des pompes à eau, de cheminements d'eau avec obstacles... Une fontaine pourrait également être placée dans la zone végétalisée, dans le prolongement du tracé de la rigole, en référence au passé historique de la place.

Végétalisation et gestion durable de l'eau

Le projet prend en considération les espaces végétalisés déjà présents. L'espace enherbé et les arbres du nord du périmètre constitueront une aire de repos entièrement végétalisée. Les arbres et la végétation bordant la rue de Mivau seront également conservés. Les espaces à minéraliser sont déjà en grande partie recouverts de béton ou de graviers. Le projet ne détériore donc pas la proportion de végétation du site.

Si des plantations doivent être ajoutées, le choix se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité et faire participer la zone au maillage écologique.



Végétalisation de type bucolique :
Graminées (légèreté et transparence)



Végétalisation de type bucolique : Arbres en cépée (rappel verger, transparence)



Végétalisation de type bucolique :
Massifs fleuris monospécifique (facilité d'entretien)

Le projet peut également viser à intégrer une gestion durable des eaux de pluies. En effet, la gestion de l'eau à la parcelle permettrait de réduire le ruissellement vers le nord, et donc l'apport en eaux potentiellement polluées dans le cours d'eau en aval. Ceci permettrait également de réduire l'aléa d'inondation par débordement lié à ce cours d'eau.

Les espaces végétalisés prévus joueront un rôle important dans cette gestion de l'eau. Les plantations absorbent l'eau de pluie, l'infiltrent dans le sol et la rejettent par évapotranspiration. De plus, la végétation agit comme un obstacle au ruissellement. Elle ralentit le débit de l'eau, ce qui lui donne plus de temps pour être infiltrée sur la parcelle. Enfin, les plantes agissent comme des filtres naturels en capturant les polluants et les particules présentes dans l'eau de pluie qui s'écoule à travers leur système racinaire. Cela contribue à améliorer la qualité de l'eau qui atteint les nappes phréatiques et les cours d'eau.

Les espaces minéralisés peuvent également être mis à contribution. Des revêtements drainants pourraient contribuer à une infiltration plus rapide de l'eau dans le sol. Nous pouvons citer en exemple les pavés à larges joints ou le béton drainant.



Figure 9 : Pavements à larges joints (Source : MichaelGaida, 2019, Guide du Bâtiment Durable : Revêtements Perméables)



Figure 10 : Pavements et bétons perméables (Source : MabelAmber / pixabay.com , Guide du Bâtiment Durable : Revêtements Perméables)

Le schéma d'intention et l'esquisse indicative ci-dessous résument les propositions d'aménagement décrites :



Figure 11 : Schéma des aménagements proposés (Fond de plan : orthophoto 2022 – Carto : DR(EA)²M, 2023)

Esquisse indicative des aménagements proposés

Notons que de nouvelles constructions pourraient s'élever au nord de la place. Les aménagements proposés ont été pensés afin de laisser de l'espace pour une voirie qui relierait ces nouvelles habitations au croisement de la rue de Mivau et de la rue du Pontois. Cependant, cette nouvelle voirie longerait le cœur de la place et réduirait sa taille. Il serait également possible de passer à l'arrière de l'espace végétalisé pour rejoindre le croisement rue de Mivau-rue de Bidet, mais ceci impliquerait une réduction de l'espace végétalisé et le déracinement des arbres qui s'y trouvent. Un arbitrage devra être fait lors de la création de ce nouveau quartier, en accord avec les objectifs et options d'aménagement.



Figure 12 : Esquisse indicative des aménagements proposés (Fond de plan : orthophoto 2022 – Carto : DR(EA)²M, 2023)

2. Justification du projet

Besoins de la population

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'espace public de rencontre dans le village d'Ychippe. Le diagnostic partagé indique également l'absence d'espaces de jeux pour les enfants dans plusieurs villages et hameaux, dont Ychippe. Cette situation entraîne des répercussions importantes sur la cohésion sociale, la dynamique économique et la qualité de vie locale. En effet, l'amélioration des espaces publics va au-delà de l'aspect esthétique. Elle favorise les interactions sociales, renforce le sentiment d'appartenance et incite à l'engagement communautaire. En parallèle, elle encourage les propriétaires privés à investir dans l'entretien de leurs bâtiments et contribue à améliorer le cadre de vie dans son ensemble.

La demande des habitants d'Ychippe témoigne du besoin de créer un espace commun qui favoriserait les échanges intergénérationnels et revitaliserait leur village. En résumé, l'aménagement de ces espaces répond non seulement aux besoins pratiques, mais contribue également à créer une atmosphère inclusive, dynamique et solidaire au sein de la communauté.

Une consultation des habitants du village d'Ychippe devra être organisée par la suite pour garantir que l'aménagement proposé corresponde bien aux besoins et attentes des futurs usagers de cet espace. Ce processus est également important par rapport à l'appropriation de cet espace et à sa future fréquentation. Idéalement le processus participatif sera organisé par le bureau d'étude désigné pour réaliser le projet d'aménagement.

Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges

Lien avec d'autres fiches-projets

- 2.2 - Aménagements facilitant l'accès aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- 2.3 - Actions de protection de restauration et de développement de la biodiversité dans les espaces publics,
- 2.5 - Entretien, restauration et mise en valeur du PPPW,
- 3.1 - Amélioration du réseau et des équipements des promenades balisées,
- 3.9 - Création ou rénovation des équipements récréatifs dans les villages.

Alternatives au projet

Le projet a pour but de donner aux habitants d'Ychippe un lieu convivial où se réunir. La place de la Fontaine, lieu désigné par les habitants, est la seule option étant donné qu'elle est le seul espace disponible assez grand pour accueillir le projet au sein du hameau.

Réponse à l'objectif de sobriété

L'aménagement d'une place publique selon des principes de sobriété implique une approche qui favorise l'utilisation responsable des ressources naturelles, réduit l'impact environnemental et encourage une utilisation efficace de l'espace.

Une conception réfléchie de l'espace peut maximiser l'utilisation de la place publique sans demander de grandes surfaces. En favorisant une concentration d'activités, cette approche permet d'utiliser judicieusement l'espace urbanisable limité.




L'aménagement de la place tel que décrit ci-dessous met en valeur la végétation locale. Cette végétation peut aider à absorber le CO₂, à purifier l'air et à rendre l'environnement plus agréable. En outre, ces espaces combinés aux zones minéralisées drainantes facilitent l'infiltration naturelle de l'eau et limite les risques d'inondation.

La sobriété est également prise en compte dans la manière de se déplacer sur le site. Les modes de transport respectueux de l'environnement sont privilégiés, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements motorisés du hameau.

Enfin, l'aménagement de la place est conçu pour être polyvalent et évolutif, minimisant ainsi les coûts de réaménagement futur.

La sobriété dans la gestion des déchets est également prise en compte. Des poubelles de tri sélectif seront mises à disposition des passants. Pour faire un pas de plus vers la sobriété, le projet pourrait limiter son empreinte écologique en choisissant du mobilier urbain fabriqué à partir de matériaux durables.

3. Lien à la stratégie du PCDR

	I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.
1.5	Préserver et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel cinacien comme levier de développement identitaire et touristique.
	IV. Une offre de services adaptée aux besoins urbains et ruraux en anticipant les changements sociétaux
4.1	Veiller à maintenir l'équilibre de l'offre en services et équipements sur l'ensemble du territoire
4.2	Poursuivre le développement d'une offre de services attractive pour les jeunes, les jeunes ménages et les seniors
	V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public
5.1	Soutenir l'organisation d'activités associatives et festives.

5.2	Faciliter la convivialité et les liens sociaux
5.3	Développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins locaux

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Embellissement des villages	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Place de la Fontaine Rue de Mivau 5590 Ychippe - commune de Ciney Province de Namur - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Localisé dans le centre du hameau d'Ychippe, le site comprend l'espace non cadastré entre le croisement rue du Pontois - rue de Mivau - rue du Bidet, ainsi que la parcelle 484A ² (située également entre ces deux croisements).
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti du hameau d'Ychippe, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci. Intégration architecturale et paysagère

	<p>Les aménagements proposés seront en lien avec l’environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune. Ils tendent également à ne pas dénaturer le caractère champêtre de la zone mais bien au contraire, ils veillent à valoriser l’ensemble du site et à favoriser son utilisation.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale</p> <p>Ce projet vise le renforcement de l’attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.</p>
<p>Cadre légal</p>	<p>Affectation au plan de secteur</p> <p>Le projet se localise dans une zone d’habitats à caractère rural</p> <p>Outils du cadre juridique et documents d’orientation</p> <p>Règlement régional d’urbanisme, Schéma de développement communal et guide communal d’urbanisme</p> <p>Contraintes</p> <p>La limite sud du site comprend une pente importante. Une prise d’eau utilisée par les agriculteurs est présente, elle doit être maintenue. Des bulles à verre enterrées et une cabine à haute tension seront également maintenues. Un accès vers les parcelles au nord de la place, situées en zone urbanisable, doit également être maintenu.</p> <p>Un axe de ruissellement d’aléa moyen est présent dans la rue du Pontois, à l’ouest de la nouvelle place. Un aléa d’inondation faible par débordement et ruissellement est également présent au nord. Il est lié à la présence d’un cours d’eau non classé qui prend sa source au nord du site et qui s’écoule parallèlement à la rue du Pontois.</p>
<p>Statut de propriété</p>	<p>Propriété publique</p>

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> • Habitants d'Ychippe 	<ul style="list-style-type: none"> • CLDR • Habitants d'Ychippe 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Ciney

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT - Direction du Développement rural	Subsidés octroyés par le développement rural
Wallonie Tourisme - Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	/
Eventuels partenariat publics-privés	/
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale ;
 - Mauvaise organisation des espaces et des fonctions ;
 - Manque de convivialité ;
 - Manque global de mise en valeur de l'espace ;
 - Maitrise foncière par la commune ;
 - Amélioration de l'accessibilité pour tous ;
 - Amélioration de sécurité des différents usagers ;
 - Réduction de l'emprise de la voiture ;
 - Favorisation de la fonction « place ».

- État du dossier

Une réunion a déjà été organisée avec les habitants d'Ychippe pour réfléchir au futur aménagement de la place et défendre le projet auprès de la commune.

Le projet a été abordé et débattu lors des séances de groupe de travail organisées par la FRW.

- Programme des travaux

Le projet vise :

- Le réaménagement global de la place de la Fontaine dans une optique durable ;
- La création d'un espace de rencontre convivial, sécurisé et intergénérationnel.

- Planification

- **Phase 1** : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site ;
- **Phase 2** : Consultation des habitants du quartier par le bureau d'étude
- **Phase 3** : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- **Phase 4** : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- **Phase 5** : Communication et information autour du projet ;
- **Phase 6** : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n° 1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet ;
- **Démarche n° 2** : recherche de subsides ;
- **Démarche n° 3** : désignation d'un auteur de projet ;
- **Démarche n° 4** : obtention des autorisations et avis nécessaires ;

- Démarche n° 5 : instruction de la demande de permis.
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
 - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
 - Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
 - Concertation avec les riverains et habitants du village.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Aménagement global de la Place de la Fontaine à Ychippe			SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 2 : Espace publics dédiés à la convivialité, espaces partagés (80%)
Réaménagement de la place	1	234.984,96€	
Total projet		234.984,96€	

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

- Estimation détaillée

FP 1.2 - Aménagement global de la Place de la Fontaine à Ychippe							
N°	Description	Unités	PU (€)	Quantité	Prix (€)	Commune	Subside DR
1	Démolition revêtements	fft			15.000,00		
2	Espace minéralisé (pavés à joints élargis)	m²	150,00	975,00	146.250,00		
3	Stationnement (pavés à joint élargis)	m²	120,00	40,00	4.800,00		
4	Espace végétalisé (engazonnement)	m²	3,00	750,00	2.250,00		
5	Plantations	fft			10.000,00		
6	Aire de jeux (jeux divers)	fft			30.000,00		
7	Mobiliers urbains (bancs, tables de pique-nique, gradins, bacs de plantations, abri vélo, poubelles, fontaine, écluses à tracteurs)	fft			10.000,00		
8	Marquage au sol	fft			250,00		
9	Etudes, honoraires, sécurité santé, installation chantier			12%	26.226,00		
	TOTAL HTVA				244.776,00		
	TVA			20%	48.955,20	20%	80%
	TOTAL TVAC				293.731,20	58.746,24	234.984,96

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la place	Minimum 10 % de la population du hameau	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs du hameau (association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier
Organisation d'activités	2 activités minimums/an	Communication sur le site internet de la commune
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclopiétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes du projet de développement rural (demande de convention / avant-projet / projet). Le développement de ce point est à adapter au type de projet mené.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

La préservation de la végétation existante, l'extension de la partie végétalisée au nord et l'utilisation de matériaux drainants (par exemple des dalles à larges joints ou du béton perméable) permettront d'augmenter l'infiltration des eaux pluviales et donc de réduire le ruissellement.

La pente abrupte du sud du site est utilisée pour sécuriser l'aire de jeux en la séparant de la rue de Mivau.

La bulle à verre pourra être préservée. La prise d'eau devra être régularisée.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 3702m²
- Superficie initiale non artificialisée sur la parcelle : 2057 m²
- Superficie finale non artificialisée sur la parcelle : 2260 m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur : <https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune » <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
- Mesures envisagées :
Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

Des systèmes de gestion de l'eau seront mis en place au niveau du nouvel espace créé : la place sera composée à plus de 60 % d'espaces végétalisés pour la rétention, l'infiltration et l'épuration des eaux de ruissellement. Le reste de la place sera couverte par des matériaux drainants.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables : Sans objet*

- *Isolation des bâtiments : Sans objet*
- *Energie grise et durabilité des matériaux : Réutilisation des matériaux de constructions dans le cadre d'autres projets communaux (aménagement de placettes, ...) et le choix des matériaux répond aux problématiques liées aux intempéries (gel, salage, forte pluviométrie, ...)*
- *Citerne d'eau de pluie : Sans objet*
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : On veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex. Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage dirigé au sol, etc.)*
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques : le choix des matériaux répondra aux problématiques liées aux intempéries impliquant une durabilité dans le temps de l'espace public proposé. Les matériaux choisis favoriseront une filière locale et des matériaux issus des filières de recyclage (anciens pavés, ...).*
- *Utilisation de techniques innovantes : le projet propose une gestion intégrée de l'eau de pluie sur la place publique via la mise en place d'espaces minéralisés drainant et d'espaces verts.*

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - Coûts/m²
 - Coûts/personnes impactées : sans objet
 - Etudes de différentes alternatives : sans objet
 - Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond aux besoins identifiés dans le cadre de la stratégie du PCDR. Ils ont également fait l'objet d'une concertation avec la CLDR et les groupes de travail dans le cadre de la procédure du PCDR.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

La reconfiguration de l'espace offre l'opportunité et l'avantage de créer un espace de détente et de convivialité végétalisé au centre d'Ychippe. Cette végétalisation de l'espace renforce le caractère rural du lieu.

Les essences et diverses plantations seront préférentiellement choisies parmi les essences indigènes et mellifères.

Globalement la requalification de la zone permettra de préserver la végétation existante et de l'étoffer de quelques essences indigènes, ce qui apportera une plus-value paysagère et biologique.

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...

- ➔ Actuellement, la zone présente deux espaces végétalisés comprenant des plantes herbacées et des arbres. La première se situe au sud du périmètre, et la deuxième est au nord. Elles sont séparées par un chemin bétonné. Le projet vise à préserver ces zones, et à les agrandir.
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
 - ➔ Les éléments actuellement présents seront conservés.
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
 - ➔ Le projet prévoit une végétalisation plus importante du site. Des bacs plantés seront installés à l'ouest du site, tandis que les zones déjà végétalisées pourront être enrichies si cela est jugé opportun. Les nouvelles plantations seront légères et aériennes afin de ne pas enfermer visuellement l'espace, permettre une certaine transparence des lieux et également apporter une ambiance naturelle à l'ensemble afin d'accentuer le caractère champêtre du lieu. Le projet prévoit la plantation d'essence indigène.
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),
Aucune surface ne sera totalement imperméable.
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
Le projet prévoit 1442 m² de surface artificialisée par accueillir l'espace pique-nique, le barbecue partagé et les cheminements mobilité douce. Ces surfaces seront cependant recouvertes de matériel drainant (béton perméable ou dalles à larges joints).
 - Verdissement vertical sur les façades : Sans objet
 - Toiture végétalisée : Sans objet
 - Végétalisation : le projet prévoit l'installation de bacs de plantations et de végétation supplémentaires dans les espaces déjà verts si opportun.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?

Quels sont les aménagements prévus ?

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

- ➔ Le projet a été dessiné de manière à permettre son accessibilité à tous. Pour cela les niveaux du site seront revus de manière à correspondre aux normes PMR. Le projet prévoit également une amélioration de la sécurité et favorisera la mobilité douce en créant un espace dédié à la mobilité douce et à la convivialité.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
- Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
- ...

➔ Le projet favorisera le recyclage des matériaux dans le cadre de projets mise en œuvre à l'échelle communale. Le choix des entreprises lors de l'adjudication des travaux pourra se porter sur des entreprises locales favorisant la réinsertion sociale.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

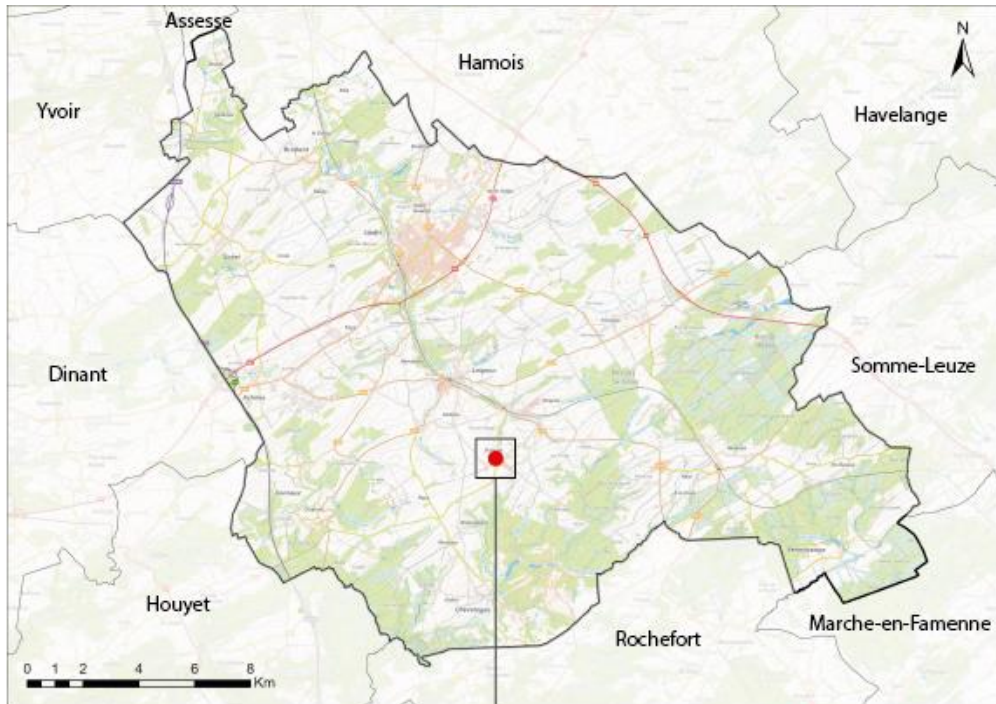
Impact sur le voisinage ?

Mesures envisagées ?

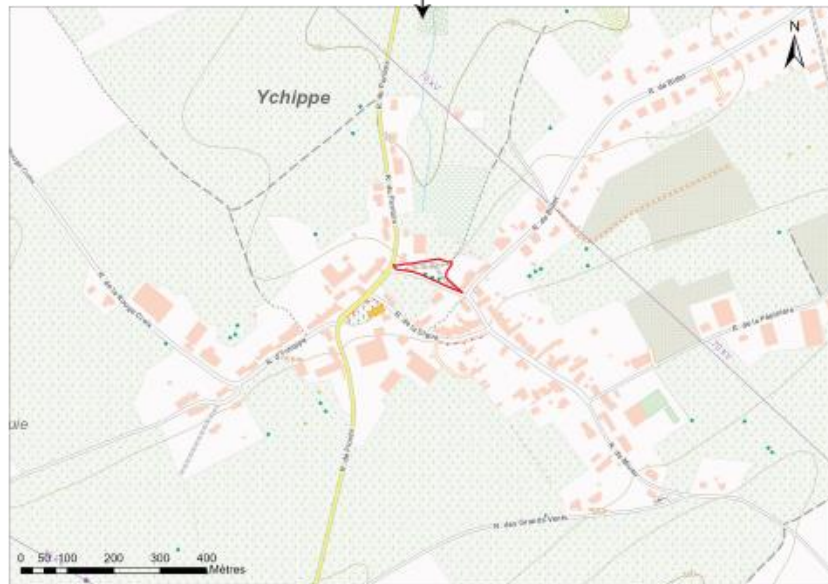
Le projet vise le réaménagement de la place de la Fontaine en un espace plus vert, convivial, intergénérationnel et multifonctionnel. L'objectif principal est de donner à cet espace la vocation de cœur de village attendue par les habitants du hameau. Il est en lien avec la volonté de créer une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel et végétal. Le projet a été réfléchi de manière à s'inscrire complètement dans une démarche paysagère en lien avec son contexte environnant (Type de plantations adéquate, visibilité, ...).

Annexes

Annexe 1 : plan de situation



● Localisation du projet



□ Localisation du projet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique



Figure 63 : Vue depuis l'entrée ouest (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 14 : Bulle à verre (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 15 : Vue du centre de la place de la Fontaine depuis le côté ouest (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 76 : Elément en pierre ((Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 17 : Vue sur le centre de la place depuis l'entrée est (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 18 : Prise d'eau (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 19 : Rigole (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 20 : Panneau de signalisation C1 sens interdit pour tout conducteur (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 21 : Banc 1, situé le long de la rue de Mivau (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 22 : Banc 2, situé à proximité de la rigole (Photo : DR(EA)²M, 2023)



Figure 23 : Vue du site depuis la rue de Mivau (Photo : DR(EA)²M, 2023)

Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »